



AMICALE CANINE VILLECRESNOISE

Affiliée à la S.C.I.F, Association régie par la loi du 01.07.1901

Pour conducteur autre que le propriétaire merci de faire obligatoirement une copie de votre licence

Coller ici l'étiquette 2022
D'identification du chien

Joindre 2 étiquettes 2022
sur leur support

<u>Conducteur :</u>	<u>Chien :</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Affixe :
Adresse :	Race :
Code postal :	Sexe :
Ville :	Né (e) le :
Tel :	N° tatouage ou puce :
Email :	N°de LOF
Régionale :	Père :
Club :	Mère :
	N° de carnet de travail :

CATEGORIE

CSAU seul <input type="checkbox"/> 17.00 €	Brevet <input type="checkbox"/> 17.00 €	CSAU + Brevet <input type="checkbox"/> 27.00 €
Echelon 1 <input type="checkbox"/> 17.00 €	Echelon 2 <input type="checkbox"/> 17.00 €	Echelon 3 <input type="checkbox"/> 17.00 €

Merci d'établir les chèques à l'ordre de l'Amicale Canine Villecresnoise

Joindre impérativement une photocopie du certificat antirabique à jour et une enveloppe timbrée à votre adresse pour la confirmation de votre engagement.

Pour le CSAU, joindre une photocopie entière et non coupée, format A4 du certificat de naissance ou pedigree ou de la carte de tatouage si le chien n'est pas inscrit au LOF.

Tout concurrent est civilement responsable des accidents corporels ou matériels causés par son chien.

Fait le : A

Signature du concurrent

Signature du président de club